



ARRETE MUNICIPAL PERMANANT PORTANT SUR LA FERMETURE AU PUBLIC D'UNE PARTIE DU PARC DE CASTELVIEL

N° G20 - 20240702

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir de police générale du maire

Considérant que la commune est propriétaire du parc dit « de Castelviel » situé au cœur du lotissement du même nom, entre la rue de Monségur et la rue Gaston Phoebus ;

Vu la motion 20240304-5, adoptée par le conseil municipal durant la séance du 04 mars 2024, affirmant la volonté du conseil municipal de désaffecter et déclasser une partie du parc de Castelviel.

Vu le plan d'arpentage réalisé par un géomètre-expert en date du 05 avril 2024, créant, au sein du parc, une parcelle dont l'emprise correspond à celle qui doit être désaffectée et déclassée.

ARRETE :

Article 1

A compter du mardi 02 juillet 2024 16h, et jusqu'à nouvel ordre, une partie du parc du Castelviel est strictement fermée au public.

Cette fermeture est matérialisée par des barrières qui englobent la zone du parc devant faire l'objet de la désaffectation et du déclassement, conformément au plan d'apparentage réalisé par un géomètre expert annexé au présent arrêté.

Article 2

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulouse.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lacroix-Falgarde
Le 02 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Daniel MARTY



LEGENDE

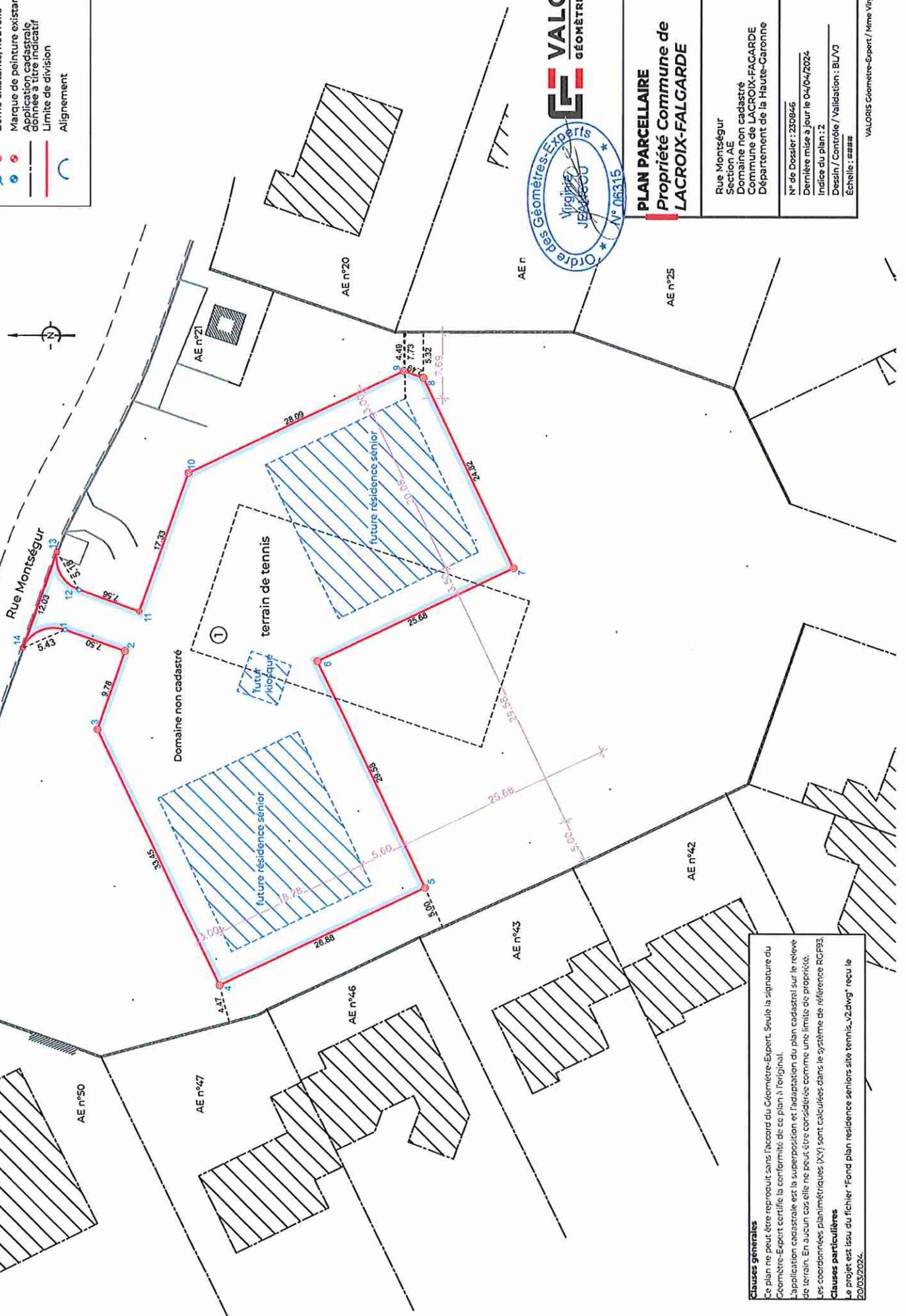
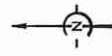
- Point levé ou calculé
- Piquet existant, nouveau
- Spit existant, nouveau
- Borne existante, nouvelle
- Marque de peinture existante, nouvelle
- Application cadastrale donnée à titre indicatif
- Limite de division
- Alignement



PLAN PARCELLAIRE Propriété Commune de LACROIX-FALGARDE	
Rue Montségur	
Section AE	
Domaine non cadastré	
Commune de LACROIX-FALGARDE	
Département de la Haute-Garonne	
N° de Dossier: 230946	
Dernière mise à jour le 04/04/2024	
Indexe du plan: 2	
Dessin / Contrôle / Validation: BLVJ	
Echelle: 1:####	

VALORIS Géomètre-Expert / Mme Virginie JEANBOU

Partie	Parcelle origine	Parcelle fille	Superficie (m ²) ou Contenance (ca)	Destination
1	Domaine non cadastré		1997 m ²	Partie de domaine public devant être désaffectée puis déclassée en vue d'une cession



Clausez générales
Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert. Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
Les coordonnées planimétriques (XY) sont calculées dans le système de référence RCP93.

Clausez particulières
Le projet est issu du fichier "Fond plan residence seniors site tennis_v2.dwg" reçu le 20/03/2024.

SIGNATURES ELECTRONIQUES.

Les signatures sur cette page sont la représentation visible des certificats de signature intégrés à ce document.

Signé par Jean-Daniel MARTY, Maire de LACROIX-FALGARDE
Le 05/04/24
Signed with

Jean-Daniel MARTY, Maire de LACROIX-FALGARDE



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers

Signé par Virginie JEANSOU
Le 08/04/24
Signed with

Virginie JEANSOU



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers



GÉO THÈQUE
La publication de vos actes fonciers